



**Crèche Les Babisous
7 Chemin du Breuillard
89 130 LEUGNY**
Rapport du Commissaire aux comptes
sur les Comptes Annuels

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

**Experts Comptables
Commissaires aux Comptes
Associés :**

- **Éric CORRET**
- **Nicolas MORON**
- **Maxime DEFOSSE**
- **Charles GOUREAU**

Adresse
Parc Valmy – Le Quatuor
3G Rue Jeanne Barret
21000 DIJON

Tél : 03.80.72.22.10 / 03.80.72.93.72
E mail : acc@experts-acc.fr

www.expert-comptable-acc.fr

SARI au capital de 300 000 €
RCS DIJON B 415 191 378
Inscrite à l'Ordre Régional des Experts Comptables
de Bourgogne Franche Comté et sur la liste nationale des
Commissaires aux comptes, rattaché à la CRCC de Besançon-
Dijon

*À l'assemblée générale,
Mesdames, Messieurs les membres de l'association,*

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **CRECHE LES BABISOUS** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2023**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du **1^{er} janvier 2023** à la date d'émission de notre rapport.

Cabinet ACC

Parc Valmy - 3G Rue Jeanne Barret - Le Quatuor - 21000 DIJON

Tél. : 03 80 72 22 10 / 03 80 72 93 72 • Fax : 03 80 72 21 30 / 03 80 72 93 73 • E-mail : acc@experts-acc.fr • www.expert-comptable-acc.fr

SARL au capital de 300 000 € - RCS DIJON B 415 191 378

Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Bourgogne Franche Comté et inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Besançon-Dijon

3. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Cabinet ACC

Parc Valmy • 3G Rue Jeanne Barret • Le Quatuor • 21000 DIJON

Tél. : 03 80 72 22 10 / 03 80 72 93 72 • Fax : 03 80 72 21 30 / 03 80 72 93 73 • E-mail : acc@experts-acc.fr • www.expert-comptable-acc.fr

SARL au capital de 300 000 € - RCS DIJON B 415 191 378

Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Bourgogne Franche Comté et inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Besançon-Dijon

5. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.


Cabinet ACC

Parc Valmy • 3G Rue Jeanne Barret • Le Quatuor • 21000 DIJON

Tél. : 03 80 72 22 10 / 03 80 72 93 72 • Fax : 03 80 72 21 30 / 03 80 72 93 73 • E-mail : acc@experts-acc.fr • www.expert-comptable-acc.fr

SARL au capital de 300 000 € - RCS DIJON B 415 191 378

Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Bourgogne Franche Comté et Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Besançon-Dijon

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Dijon, le 22 février 2024.

**Le Commissaire aux Comptes,
SARL ACC**

**Monsieur Éric CORRET,
Associé mandataire social**



Cabinet ACC

Parc Valmy • 3G Rue Jeanne Barret • Le Quatuor • 21000 DIJON

Tél. : 03 80 72 22 10 / 03 80 72 93 72 • Fax : 03 80 72 21 30 / 03 80 72 93 73 • E-mail : acc@experts-acc.fr • www.expert-comptable-acc.fr

SARL au capital de 800 000 € - RCS DIJON B 415 191 378

Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Bourgogne Franche Comté et inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Besançon-Dijon

ANNEXE**Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cabinet ACC

Parc Valmy • 3G Rue Jeanne Barret • Le Quatuor • 21000 DIJON

Tél. : 03 80 72 22 10 / 03 80 72 93 72 • Fax : 03 80 72 21 30 / 03 80 72 93 73 • E-mail : acc@experts-acc.fr • www.expert-comptable-acc.fr

SARL au capital de 300 000 € - RCS DIJON B 415 191 378

Inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de Bourgogne Franche Comté et inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Besançon-Dijon

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1	PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette				
Immobilisations	31 853,57 €	19 656,94 €	12 206,63 €	13 586,69 €	Fonds associatif et réserves	81 946,21 €	94 431,81 €
Usagers- adhérents	4 434,35 €		4 434,35 €	5 877,38 €	Résultat de l'exercice	13 968,24 €	-12 485,60 €
Autres créances	67 312,41 €		67 312,41 €	50 027,76 €	Subventions d'investissements renouvelables		
Banques - La Poste & CEB	61 810,20 €		61 810,20 €	57 338,28 €			
La Poste & CEB Livret A	21 437,24 €		21 437,24 €	20 506,20 €			
Caisse					Capitaux propres	95 914,45 €	81 946,21 €
					Provisions pour risques et charges	13 874,00 €	11 879,00 €
					Emprunts et autres dettes financières	57 412,38 €	53 611,08 €
					Dettes de fonctionnement		
					Découvert bancaire (compte courant)		
Totaux	186 857,77 €	19 656,94 €	167 200,83 €	147 436,29 €	Totaux	167 200,83 €	147 436,29 €

Autres créances :

Fournisseurs Débiteurs	378,80 €	(Aist89 - La Clef des Rêves)
Personnel Rémunérations	814,18 €	
Produits à recevoir :		
- Prestations Msa Solde 2023 à recevoir	1 628,15 €	
- Msa Grandir en milieu rural 2023	360,00 €	
- Prestations Caf solde 2023 à recevoir	55 289,71 €	
- Caf Aide exceptionnelle 2023	5 000,00 €	
- Com,Com, Soutien financier	2 781,00 €	
- IJSS CPAM à recevoir	558,43 €	
- Intérêts créditeurs CEB 4 T 2023	48,48 €	
- Charges constatées d'avance	473,66 €	
	67 312,41 €	

Dettes de fonctionnement :

Fournisseurs créditeurs	1 215,27 €	
Fournisseurs factures non parvenues	10 612,00 €	(Edf , Eau, Assainissement, Honoraires)
Provision Congés à payer au 31.12.23	23 141,00 €	
Urssaf	8 298,00 €	
Chorum Prévoyance	1 344,94 €	
Mutuelle Frais de santé	616,00 €	
Médéric Retraite	1 906,82 €	
Provision C.S./ Prov.Congés à payer au 31.12.23	5 017,00 €	
Formation continue Uniformation 2023 et Cplt Aist 89	4 007,20 €	
Prélèvement à la source	608,00 €	
Provision FPC/ Prov. Congés à payer, au 31.12.23	551,00 €	
Fais CEB 4 T 2023	95,05 €	
	57 412,38 €	

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes
ACC

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

CHARGES	Exercice N	Exercice N-1	PRODUITS	Exercice N	Exercice N-1
60- ACHATS	28 056,43 €	23 370,14 €	70- PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	267 112,18 €	225 423,31 €
- EDF/GDF/eau/carburant	8 699,35 €	5 790,87 €	-Participations des familles régime général	45 027,64 €	40 094,58 €
-Alimentation/repas	11 303,08 €	10 779,85 €	-Participations des familles fonction publique	20 111,87 €	16 612,40 €
-Fournitures d'entretien/entretien	8 040,72 €	4 642,32 €	-Participations des familles M.S.A.		
-Fournitures de bureau	782,43 €	738,89 €	-Participations des familles autres régimes		
-Fournitures activités et matériel éducatif	1 241,78 €	1 375,24 €	-Prestations de services C.A.F. versées 2023	178 137,30 €	166 211,40 €
- Remises fournisseurs	-169,59 €	-137,95 €	-Prestations de services C.A.F. provisions 2023	12 663,50 €	-1 791,54 €
- Pharmacie	156,69 €	180,99 €	-Prestations de services M.S.A. Versées 2023	4 270,64 €	29 723,42 €
61- SERVICES EXTERIEURS	9 378,93 €	9 988,27 €	- Prestations de services M.S.A. provisions 2023	824,11 €	-25 452,05 €
-Loyer et charges locatives	74,00 €	5,00 €	-Bons vacances C.A.F.		
-Prestations extérieures : activités + analyses	2 137,89 €	1 751,82 €	- Cef aide exceptionnelle 2023	5 000,00 €	
-Documentation	818,77 €	850,88 €	-Bons vacances M.S.A.		
-Entretien réparation	1 340,17 €	1 271,07 €	-Mise Grandir en milieu rural : Atelier Motorité	360,00 €	
- Primes d'assurances	6 000,00 €		-Produits des manifestations diverses		
- Contrat Ave Solera / IFC	12 929,62 €	11 090,86 €	- Produits divers : Photos	1 017,00 €	25,00 €
62- AUTRES SERVICES EXTERIEURS	10 384,00 €	8 184,00 €	74- SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	83 942,26 €	86 840,67 €
-Immortins	245,00 €	285,00 €	-Bénévoles aidés (CNASEA, FONJEP...)	3 999,97 €	1 666,67 €
-Transport pour activité	75,40 €		-Jeunesse et Sports		
- Cadéaux	1 010,92 €	1 435,68 €	-Région	800,00 €	
-Cajacommement/admissions/réceptions	768,40 €	699,93 €	-Commune	400,00 €	
-Affranchissement/téléphone	10,00 €	10,00 €	-Communauté de Communes versées en 2023	74 874,00 €	54 874,00 €
-Collations/affiliations	435,80 €	266,36 €	-Communauté de Communes provisions 2023		
-Frais bancaires			-Autres		
-Formation non suffisante			- Pénurie		
63- IMPOTS ET TAXES	9 779,29 €	7 566,86 €	- Reso		
- Farnellion Corinne	9 085,29 €	7 162,86 €	- Com.com. Apprentissage des Métiers	2 781,00 €	
-Taux sur salaires	694,00 €	408,00 €	- Com.com Rbst frais 2022	187,29 €	
64- CHARGES DE PERSONNEL	281 491,43 €	258 892,22 €			
-Salaires	234 601,05 €	213 281,54 €			
-Charges sociales	46 890,38 €	45 610,68 €			
65- AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	1 699,89 €	9,30 €	75- AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	1 844,82 €	927,38 €
-Redevances			- Profits divers	169,82 €	2,35 €
-Droits (différences arrondis)	1 099,89 €	9,30 €	- Adhésions	875,00 €	925,00 €
66- CHARGES FINANCIERES	0,00 €	0,00 €	76- PRODUITS FINANCIERS	650,52 €	278,14 €
-Agios			- Intérêts Lunet A	650,52 €	278,14 €
-Intérêts des emprunts					
-Intérêts bancaires			77- PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €	0,00 €
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	0,00 €	- Produits sur exercices antérieurs		
- VSE des immobilisations sportives					
- Pertes sur exercices antérieurs			78- REPRISE SUR PROVISIONS	0,00 €	0,00 €
68- DOTATIONS	5 270,74 €	4 069,06 €	Reprise provisions antérieures		
-Dotation aux amortissements	3 294,74 €	4 069,06 €			
-Dotation aux provisions	1 976,00 €		79- TRANSFERT DE CHARGES	10 125,51 €	13 335,75 €
Résultat Positif	13 959,24 €		- Information		4 229,48 €
			- USS Comm et Chorun	10 125,51 €	9 099,29 €
TOTAL DES CHARGES	361 875,27 €	308 980,82 €	Résultat Net	12 485,60 €	12 485,60 €
Mise à disposition (rejets de locaux)	11 450,00 €	11 450,00 €	TOTAL DES PRODUITS	361 875,27 €	308 980,82 €
	373 425,27 €	320 430,82 €	Prestations en nature	11 450,00 €	11 450,00 €

-45,969,80 € + 3,363,69 € de 2022 + 65,269, 71 € de 2023
(-1,104,04 € de 2022) + 1,628,15 € de 2023

Poussette
Poussette

Petit équipement	2 975,19 €	2 366,31 €
Hygiène	2 242,61 €	1 797,19 €
Produits d'entretien	822,93 €	458,32 €
	6 040,72 €	4 642,32 €
Entretien réparation		60,00 €
Maintenance Alga	818,77 €	750,88 €
	818,77 €	850,88 €

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes
ACC

ASSOCIATION LES BABISOUS
ANNEXE DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2023

LES BABISOUS
Association Loi 1901
Siret : 350 920 559 00027
7 Chemin du Breuillard
89130 Leugny
Tél. : 03.86.47.61.55

ANNEXE DES COMPTES
AU 31 DECEMBRE 2023

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

ACC

SOMMAIRE

I – Informations générales et faits significatifs de l'exercice	Page 3
II – Principes, règles et méthodes comptables	Page 3
III – Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et au Compte de résultat	Page 3
1 – Immobilisations	Page 3
2 – Amortissements	Page 4
3 - Provisions pour risques et charges	Page 4
4 – Contributions volontaires en nature	Page 4
IV- Information sur l'actif circulant	
Etats des échéances des créances et des dettes à la Clôture de l'exercice	Page 5
V- Variation des fonds propres	Page 5
VI – Autres informations	
1 – Effectif moyen employé pendant l'exercice par Catégories	Page 5
2 – Honoraires des commissaires aux comptes	Page 5

ASSOCIATION LES BABISOUS
ANNEXE DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2023

I – INFORMATIONS GENERALES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE :

L'association dite « LES BABISOUS » fondée en 1987 a pour objet la gestion et l'animation d'une crèche associative multi-accueil située 7 chemin du Breuillard à Leugny 89130. Elle est homologuée pour 18 places. Ses moyens d'action sont des activités éducatives et créatives.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

L'annexe est établie conformément aux dispositions de la section 3 du chapitre III du titre VIII du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n° 2018-06.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les cotisations sont comptabilisées en 756100 sans contrepartie.

III – INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS INSCRITES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT :

1 – IMMOBILISATIONS :

Le coût d'entrée des immobilisations est constitué par leur prix d'achat.

IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE
Autres Immobilisations Incorporelles	336.85 €			336.85 €
Total Immobilisations incorporelles (I)	336,85 €			336,85 €
Installations techniques matériels et outillages industriels	22.022,65 €	1.904,68 €	7.862,61 €	16.064,72 €
Installations générales agencements divers	8.648,84 €			8.648,84 €
Autres immobilisations corporelles	7.242,15 €		628.99 €	6.613,16 €
Total immobilisations corporelles (II)	37.913,64 €	1.904,68 €	8.491,60 €	31.326,72 €
Immobilisations financières (III)	200,00 €			200,00 €
Total général	38.450,49 €	1.904,68 €	8.491,60 €	31.863,57 €

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

ACC

ASSOCIATION LES BABISOUS
ANNEXE DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2023

(I+II+III)

2 – AMORTISSEMENTS :

AMORTISSEMENTS	DUREE	MONTANT CUMULE A L'OUVERTURE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	MONTANT CUMULE A LA CLOTURE
Autres Immobilisations Incorporelles	5 ans	336.85 €			336.85 €
Total Immobilisations incorporelles (I)		336,85 €			336,85 €
Installations techniques matériels et outillages industriels	3 à 10 ans	13.870,80 €	1.699,08 €	7.862,61 €	7.707,27 €
Installations générales agencements divers	10 ans	7.790,81 €	839,74 €		8.630,55 €
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans	2.865,34 €	745,92 €	628,99 €	2.982,27 €
Total immobilisations corporelles (II)		24.526,95 €	3.284,74 €	8.491,60 €	19.320,09 €
Total général (I+II)		24.863,80 €	3.284,74 €	8.491,60 €	19.656,94 €

3- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

A partir de l'exercice clos au 31/12/2019, il a été constitué une provision pour pension et obligations similaires calculée selon la convention collective « des acteurs du lien social et familial » et seulement pour les salariés ayant au moins 15 ans d'ancienneté. Son montant qui était de 11.879 € depuis l'origine a été réajusté en 2023 pour les 2 salariés concernés et s'élève à fin 2023 à 13.874 €. Il n'est pas provisionné d'autres salariés car depuis le 1.12.2020, l'association a souscrit un contrat Dolere/Ifc auprès de AXA et a versé depuis sa souscription et jusqu'au 31.12.2023 la somme de 17.000 €.

4- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :

La Communauté de Communes de Puisaye Forterre met gracieusement à la disposition de l'association, le bâtiment abritant l'activité de la Crèche gérée par l'association. Son montant est estimé à 50 € du mètre carré, soit 11.450 €.

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE

Le Commissaire aux Comptes

ACC

ASSOCIATION LES BABISOUS
ANNEXE DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 2023

IV- INFORMATION SUR L'ACTIF CIRCULANT :

ETATS DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

CREANCES	MONTANT BRUT	ECHEANCE A UN AN AU PLUS	ECHEANCE A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé			
Créances de l'actif circulant	71.273,10 €	71.273,10 €	
Charges constatées d'avance	473,66 €	473,66 €	
DETTES	MONTANT BRUT	ECHEANCE A UN AN AU PLUS	ECHEANCE A PLUS D'UN AN
Fournisseurs et comptes rattachés	11.827,27 €	11.827,27 €	
Autres dettes	45.585,11 €	45.585,11 €	

Aucun poste n'est garanti par des suretés réelles données.

V- VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	VALEUR A L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	VALEUR A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves	94.431,81 €		12.485,60 €	81.946,21 €
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice				
SITUATION NETTE	94.431,81 €		12.485,60 €	81.946,21 €

VI- AUTRES INFORMATIONS

1- Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégories :

Employées : 6
Cadre : 1

CERTIFIÉ RÉGULIER ET SINCÈRE
Le Commissaire aux Comptes

ACC

2- Honoraires des Commissaires aux comptes :

Pour les travaux confiés de commissariat aux comptes, les honoraires se sont élevés à 2.280 €.